

qu'un bien petit nombre d'hommes de renfort en Angleterre. Je ne demanderai pas au ministre de nous indiquer ce nombre. Il a déclaré ce soir que, selon un principe établi—par le War Office, si je ne me trompe—un effectif comprenant une certaine proportion d'hommes de renfort a été établi et est actuellement maintenu, pour renforcer les troupes de combat qui se trouvent en Angleterre. Voilà qui est rassurant, mais je voudrais savoir si cette proportion est fondée sur l'effectif du temps de paix ou celui du temps de guerre. Il importe beaucoup que nous sachions cela. Le ministre sait qu'une armée peut perdre de 20 à 50 p. 100 de son effectif en un seul engagement.

L'hon. M. RALSTON: Oh non, pas une armée.

L'hon. M. HANSON: Un corps de troupes en tout cas.

L'hon. M. RALSTON: Oh non!

L'hon. M. HANSON: Ou une division, mais elle peut aussi être anéantie au cours d'un seul engagement. Il peut s'agir de pertes très considérables. J'aimerais savoir si le contingent que l'on a établi, d'après ce que le ministre dit, est aussi considérable que celui qui existait en 1918. Si je comprends bien l'histoire de cette guerre, nous avons 100,000 hommes dans l'active au front, en France. Nous en avons 100,000 dans la réserve en arrière, et 100,000 en Angleterre à titre de renforts. Notre situation ressemble-t-elle à celle d' alors? Voilà la portée de la question que j'ai posée au ministre afin d'obtenir des renseignements—et je lui demanderai de nous en dire le plus possible sans divulguer de secret militaire, car si j'ai trop demandé je laisse tomber ma question immédiatement. Je veux l'assurer que ma question ne vise pas à l'embarrasser mais à obtenir un réconfort. Voici la question: Est-ce que le nombre des renforts en Angleterre, dans les unités de dépôt, est fondé sur les pertes en temps de paix ou sur les pertes prévues au combat? S'il s'agit des pertes en temps de paix, je suis convaincu que les renforts sont suffisants, mais voici ma crainte: Si l'armée canadienne est envoyée au combat en 1942, et il est fort possible qu'elle le soit, avon-nous des effectifs en Angleterre, des hommes entraînés, en nombre suffisant pour combler les pertes probables au combat?

D'abord, je veux savoir si l'on prend comme base du contingent une armée en temps de paix ou les pertes probables qui peuvent survenir une fois que l'armée canadienne sera en activité de service. J'ai des doutes graves à ce sujet; je n'en suis pas certain; je cherche simplement à me renseigner. Si ce ren-

[L'hon. M. Ralston.]

seignement ne peut être publié, que le ministre s'abstienne de me le fournir, car je ne veux pas embarrasser les autorités. Mais à mon avis, la population canadienne et ceux qui ont des fils et des époux outre-mer aimeraient que le ministre les rassurât de nouveau que le contingent fournira les renforts nécessaires au cas où il y aurait des pertes sur les champs de bataille.

L'hon. M. RALSTON: Je remercie mon honorable ami de la façon dont il a abordé la question; j'approuve tout ce qu'il vient de dire et je désire donner tous les renseignements qu'il m'est possible de fournir. Je n'ai aucune restriction à faire dans mon esprit, mais je dois en faire quant au nombre. Je ne puis dire le nombre requis à tel ou tel moment en particulier; je sais que le contingent repose sur une base de tant pour cent pour l'infanterie, de tant pour cent pour l'artillerie et ainsi de suite pour les différentes armes. C'est-à-dire que l'expérience démontre que les pourcentages des pertes subies varient selon les différentes armes. Je viens de prendre connaissance d'une formule qui me paraît exacte; il ne s'agit pas d'une formule toute faite, mais d'une estimation dressée par des gens compétents et qui représente de la façon la plus juste possible les pertes qui surviendraient dans des conditions qu'on peut raisonnablement prévoir.

L'hon. M. HANSON: S'agit-il des conditions d'une armée combattante?

L'hon. M. RALSTON: Il s'agit des conditions prévues par les experts; ils ont sans doute tenu compte des possibilités et des probabilités et ont ensuite fixé un contingent en conséquence. Je veux parler de ceux qui sont outre-mer.

En outre, mon honorable ami sait que, ainsi que je l'ai mentionné en passant l'autre soir, nous avons au Canada plus de 40,000 renforts dans les centres d'instruction. Je ne puis en dire plus. Cependant, je puis affirmer à l'honorable député que le contingent et la base qui sert à l'obtenir sont établies par des gens que je crois compétents et en qui j'ai confiance. C'est ce contingent que nous visons à obtenir. J'ai sous la main le nombre de ceux qui se sont rendus outre-mer. Ce chiffre est quelque peu supérieur au nombre véritable; cependant, cela est sans importance dans un sens ou dans l'autre, car il s'agit d'un chiffre arbitraire.

L'honorable représentant a mentionné la dernière guerre. Bien qu'il soit difficile de faire la comparaison, je me suis procuré certains chiffres et je trouve qu'à la fin de la guerre, soit au mois de novembre 1918, nous avions en France 153,431 hommes et des ren-